

224C1774
FR00140085W6-FS0710

1^{er} octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MRM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2024, la société en commandite par actions Altarea¹ (87 rue de Richelieu, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 septembre 2024, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MRM et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par la société Altarea de l'intégralité des actions MRM qu'elle détenait au profit de de la société Scor S.E. aux termes de la conclusion entre Scor S.E. et Altarea d'un accord de cession de bloc hors marché².

¹ Contrôlée par M. Alain Taravella.

² Cf. notamment communiqué de la société MRM du 27 septembre 2024 et de la société Scor S.E. du 26 septembre 2024.